



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2019-102

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## **Préfecture Hautes-Pyrenees**

65-2019-09-30-006 - Arrêté relatif à l'intérim des fonctions de sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre et portant délégation de signature à madame Sonia PENELA sous-préfète d'Argelès Gazost, sous-préfète de Bagnères de Bigorre par intérim (6 pages)

Page 3

# Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2019-09-30-006

Arrêté relatif à l'intérim des fonctions de sous-préfet de  
Bagnères-de-Bigorre et portant délégation de signature à  
madame Sonia PENELA sous-préfète d'Argelès Gazost,  
*délégation de signature à SP Argelès Gazost pour intérim SP Bagnères de Bigorre*  
sous-préfète de Bagnères de Bigorre par intérim

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale  
et des élections

**ARRETE N° : 65-2019-  
relatif à l'intérim des fonctions de  
sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre  
et portant délégation de signature  
à madame Sonia PENELA  
sous-préfète d'Argeles-Gazost,  
sous-préfète de Bagnères de Bigorre par interim**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de M. Brice BLONDEL, préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 30 janvier 2018 portant nomination de Madame Constance DYEUVRE, conseillère du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Bagnères de Bigorre ;

**Vu** le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Samuel BOUJU, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 15 mai 2018 portant nomination en qualité de sous-préfète d'Argelès-Gazost, de Madame Sonia PENELA, administratrice civile détachée en qualité de sous-préfète ;

**CONSIDERANT** la vacance temporaire du poste de sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

**SUR** proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – A compter du lundi 30 septembre 2019, Madame Sonia PENELA, sous-préfète d'Argelès-Gazost, est chargée de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre.

**ARTICLE 2** – Délégation de signature est donnée, pour l'exercice de ces fonctions, à Mme Sonia PENELA, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre, pour les affaires relevant :

**A) de sa compétence départementale :**

**1°/en matière de police générale :**

- réglementation du tourisme :
  - classement des communes touristiques,
  - classement des offices de tourisme,
  - délivrance des titres de maîtres restaurateurs.

**2°/en matière d'administration locale :**

- gestion des sociétés d'économie mixte

**B) de sa compétence territoriale et concernant :**

**1°/ en matière de police générale :**

- ordre, santé et sécurité publics :
  - l'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière,
  - les avertissements et décisions de fermeture administrative à l'encontre des exploitants des débits de boissons et discothèques,
  - la limitation des marchés pour raison de sécurité publique,
  - l'agrément et le retrait d'agrément des agents de police municipale visé aux articles L.511-2 et L.511-3 du code de la sécurité intérieure,
  - l'agrément et retrait d'agrément des gardes particuliers,
  - les autorisations administratives de travail aérien et d'exploitation des hélisurfaces dans le cadre d'un plan d'intervention et de déclenchement des avalanches (PIDA) dans l'arrondissement,
  - les convocations, comptes-rendus et avis émis par les commissions de sécurité concernant les établissements recevant du public.
- activités commerciales :
  - la délivrance de récépissés aux revendeurs d'objets mobiliers,
- circulation :
  - les autorisations et récépissés de déclaration de toutes épreuves, courses, compétitions ou concentrations sportives devant se disputer en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique dans l'arrondissement et dont le départ a lieu dans l'arrondissement,



## **2°/ en matière d'administration locale :**

- les lettres d'observations au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales,
- les convocations des conseils municipaux ou des E.P.C.I. en cas de refus du maire ou du président,
- l'extension des attributions, dissolution, modification des conditions de fonctionnement, de durée des syndicats intercommunaux dont les limites ne dépassent pas l'arrondissement,
- l'adhésion et le retrait de communes d'un syndicat intercommunal,

## **3°/ en matière d'administration générale :**

- les récépissés de déclaration d'associations ;
- les enquêtes de commodo et incommodo : arrêté prescrivant l'enquête, nomination des commissaires enquêteurs et tous actes de procédure,

## **4°/ en matière d'élections :**

- ⊗ l'enregistrement des déclarations de candidatures pour les élections municipales.

## **5°/ le suivi et la gestion des interventions des particuliers résidant dans l'arrondissement auprès des membres du gouvernement.**

## **6°/ en matière d'ordonnancement secondaire délégué (BOP 307) :**

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, quel que soit le montant de la dépense,
- engager les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le préfet,
- constater et signer le service fait.

## **7°/ en matière d'espaces protégés :**

- signer tous documents liés au suivi administratif de la réserve naturelle du Néouvielle et du gouffre d'Esparros.

**ARTICLE 3** – Délégation de signature est donnée pour l'ensemble du département, à madame Sonia PENELA, à l'effet de signer toute décision ou arrêté pris au cours des permanences qu'elle sera amenée à tenir au niveau départemental, notamment les mesures prévues par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, du code de la route et du code de la santé publique.

**ARTICLE 4** – Délégation de signature est donnée à M. Philippe FERAL, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général de la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, à l'effet de :

**1°/en matière d'ordonnancement secondaire délégué :** signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, quel que soit le montant de la dépense, constater et signer le service fait,

## **2°/en matière de police générale, signer :**

- >> les récépissés aux revendeurs d'objets mobiliers,
- >> les convocations, comptes-rendus et avis émis par les commissions de sécurité concernant les établissements recevant du public hors 1<sup>ère</sup> catégorie et dérogations,
- >> les récépissés de déclaration de toutes épreuves, courses, compétitions ou concentrations sportives devant se disputer en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique dans l'arrondissement et dont le départ a lieu dans l'arrondissement,

## **3°/en matière d'administration générale, signer :**

- >> les arrêtés portant délivrance du titre de maître restaurateur ;
- >> les arrêtés de classement des communes touristiques et des offices de tourisme ;
- >> tous actes, décisions, correspondances et documents relatifs aux affaires relevant de la compétence de la sous-préfète de Bagnères de Bigorre, à l'exception :
  - . des arrêtés ayant un caractère réglementaire,
  - . des circulaires et instructions générales.

**4°/en matière d'élections :** enregistrer les déclarations de candidatures pour les élections municipales.

**ARTICLE 5** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FERAL, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte RECORD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour les actes suivants relevant :

## **1°/ en matière de police générale :**

- signature des convocations, comptes-rendus et avis émis par les commissions de sécurité concernant les établissements recevant du public hors 1<sup>ère</sup> catégorie et dérogations.
- délivrance de récépissés aux revendeurs d'objets mobiliers,
- signature des récépissés de déclaration de toutes épreuves, courses, compétitions ou concentrations sportives devant se disputer en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique dans l'arrondissement et dont le départ a lieu dans l'arrondissement,

## **2°/ en matière d'administration générale :**

- signer les récépissés de déclarations d'associations.

## **3°/ en matière d'élections :**

- enregistrement des déclarations de candidatures pour les élections municipales.

**ARTICLE 6** – Est réservée à ma signature la saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes.

**ARTICLE 7** – l'arrêté préfectoral n° 65-2018-12-10-002 portant délégation de signature à Madame Constance DYEUVRE, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre, est abrogé à compter du 30 septembre 2019.

**ARTICLE 8** – Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 30 septembre 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Blondel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Brice BLONDEL



